

LE QUÉBEC LE CANADA



Les locataires de HLM gagnent moins de 10 000 \$ par an par ménage.

APPAUVRISSMENT ZÉRO ET LOGEMENTS SOCIAUX

Gel de loyers pour seulement 10% des locataires de HLM

Une augmentation de 4% par année pour les autres

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — La plupart des locataires de logements sociaux devront se résoudre à subir des augmentations de loyer de 4% par an pendant cinq ans à compter de juillet 1997 car leurs représentants n'ont pas réussi à infléchir la volonté du ministre responsable de l'habitation, M. Rémy Trudel, de les épargner malgré leur pauvreté.

Ce sont seulement 8000 des 85 000 locataires dont le loyer est subventionné qui bénéficieront de l'engagement « d'appauvrissement zéro » adopté lors du sommet de l'économie et de l'emploi de Montréal tenu de leurs « contraintes sévères et permanentes ». Il s'agit d'assistés sociaux jugés « inaptes au travail ».

« Nous n'en prendrons pas plus chez les personnes aptes au travail ou chez les personnes âgées pour compenser le manque à gagner », tente de rassurer le ministre Trudel tout en annonçant l'octroi de subventions totalisant 1,7 million \$ pour soutenir les organismes de locataires, ce fonds provenant des prévisions budgétaires du ministère.

On estime à 185 millions \$ l'économie que tente de réaliser le ministère en augmentant les loyers dont 100 millions \$ seraient affectés en construction ou rénovation de logements, et cela à raison de 1500 unités par année.

« Nous sommes des gens responsables, nous ne nous sommes pas poussés avec le fric comme le fédéral », ironise Rémy Trudel en faisant allusion au retrait unilatéral et sans compensations d'Ottawa, une perte de plusieurs centaines de millions \$ de la part du Québec.

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et la Fédération des associations de locataires avaient convoqué une conférence de presse hier après-midi pour dénoncer le peu de respect du ministère face à l'engagement du sommet, mais ils ont été court-circuités par le ministre Trudel, lequel en a fait une rencontre conjointe tentant visiblement d'atténuer l'impact des hausses anticipées et de museler les groupes concernés.

« C'est une victoire partielle pour les personnes inaptes mais nous n'avons pas obtenu la non-augmentation réclamée pour les autres, des personnes âgées à faibles revenus ou encore des assistés sociaux déjà coupés de 60 \$ à 80 \$ par mois par toutes sortes de mesures, y compris l'assurance-médicaments », dit François Saillant du FRAPRU.

Il déplore également l'intention de supprimer le remboursement d'impôt foncier, une perte d'environ 180 \$ par an par bénéficiaire en moyenne. Dans le cas des « inaptes », le ministre affirme qu'une solution sera trouvée pour qu'ils n'aient pas à en subir l'effet.

« Nous sommes d'autant plus déçus que le gouvernement abolit une des seules mesures fiscales qui profitent aux personnes à faibles revenus alors qu'il n'a toujours pas révisé l'ensemble des privilèges fiscaux consentis aux mieux nantis », déplore M. Saillant.

Les assistés sociaux incapables de travailler ne composent que 21,5% des bénéficiaires, et ils occupent environ 10% des logements sociaux. Ce sont des personnes âgées qui vivent dans la plupart des HLM et autres logements subventionnés, occupant environ 50% de leurs logements. Beaucoup reçoivent le supplément de revenu garanti.

Une augmentation de 1% par année selon les revenus représente une augmentation de loyer de 20% en cinq ans. Ainsi, pour des revenus de 1000 \$ par mois, le coût du loyer est de 250 \$ ou 25%. Avec les augmentations anticipées, il passerait à 260 \$ en juillet, augmentant ensuite de 10 \$ par mois et par année jusqu'à atteindre 300 \$ en l'an 2001. La moyenne de revenus des locataires de HLM est de moins de 10 000 \$ par an par ménage.

Le ministre Trudel n'a pas voulu préciser s'il maintenait intégralement les augmentations anticipées, se limitant à dire qu'elles feraient l'objet d'un dépôt devant l'Assemblée nationale à la mi-décembre.

« Il y aura ensuite consultations. Une décision finale sera prise en février pour figurer au budget le 1er avril », précise le ministre, l'impact sur les baux se faisant sentir le 1er juillet 1997.

« Nous n'acceptons pas ça, nos associations de locataires seront très actives par la tenue d'assemblées publiques et la signature de pétition et nous tiendrons une grande manifestation au congrès du PQ le 22 novembre à Québec », disent François Saillant et Robert Pilon au nom des locataires.

IMPLANTATION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Harel fixe un échéancier de 9 ans

■ QUÉBEC (PC) — Les entreprises auront neuf ans pour implanter l'équité salariale, en vertu du projet de loi dont l'étude détaillée a débuté hier en commission parlementaire.

« Je ne veux pas faire croire que les correctifs sont pour demain. On est à corriger 100 ans de discrimination dans la rémunération des femmes. Cela ne se fera pas du jour au lendemain », a déclaré le ministre de la Condition féminine, Louise Harel, à l'ouverture de la séance.

Au cours de la première année qui suivra l'adoption, cet automne, de la loi, il y aura mise en place de la Commission d'équité salariale qui sera chargée de surveiller l'application de la loi et de conseiller les entreprises à cet égard.

Les entreprises auront ensuite quatre ans pour procéder à l'évaluation du problème et des solutions, puis quatre autres années pour apporter les correctifs requis.

Une entreprise connaissant des dif-

ficultés financières pourra même obtenir un délai additionnel de trois ans pour se conformer à la loi.

Mme Harel croit néanmoins que les groupes de femmes apprécieront la mesure législative qui sera bientôt adoptée par le Parlement. « L'égalité des chances pour les femmes ne suffit pas. C'est l'égalité des résultats que nous devons atteindre », a-t-elle dit.

La ministre a décidé d'apporter une quarantaine d'amendements mineurs au texte de loi avant son adoption définitive.

Mme Harel a confirmé que les règlements afférents au projet de loi seront soumis à l'approbation du Secrétariat à la dérogation.

Une commission parlementaire aura même le mandat d'examiner le règlement qui touchera les entreprises qui

n'ont pas la possibilité de comparer les catégories d'emplois à prédominance féminine avec celles à prédominance masculine parce qu'elles n'embauchent que des femmes.

Quant à la porte-parole de l'opposition libérale, Mme Monique Gagnon-Tremblay, députée de Saint-François, elle a offert sa collaboration pour une étude sérieuse du projet de loi pour en arriver à « un produit fini applicable dans la vraie vie du marché du travail ».

Mais la députée Gagnon-Tremblay a rappelé que le projet de gouvernement est loin d'avoir soulevé un consensus. Les entreprises ont lutté de pied ferme contre l'adoption de la mesure.

La porte-parole libérale a aussi noté qu'on n'a toujours pas prévu les résultats et le coût que cette mesure amènera.

Rappelons que le projet de loi s'applique de façon différente selon la taille des entreprises.

LA COUR SUPRÊME ET L'INDÉPENDANCE UNILATÉRALE

Rock choisit le 23 juin

L'opposition crie à la provocation

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

■ OTTAWA — La Cour suprême du Canada entendra le 23 juin 1997 les avocats du gouvernement Chrétien plaider que le Québec ne peut déclarer son indépendance de manière unilatérale.

Voilà la date retenue par le ministre de la Justice Allan Rock pour entreprendre la bataille juridique visant démontrer au gouvernement péquiste de Lucien Bouchard que le Québec ne peut devenir un État souverain sans le consentement du reste du pays.

Le Bloc québécois a aussitôt dénoncé le choix de cette date, annoncée hier en fin de journée par le ministre Rock à l'issue d'une importante réunion du cabinet, estimant qu'il s'agissait d'une provocation.

Car coïncidence ou pas, cette date tombe le jour du septième anniversaire de l'échec de l'accord du lac Meech et de l'élection de Jean Chrétien à la tête du Parti libéral du Canada.

Le hasard veut également que la reine Elizabeth II entame sa visite royale au pays ce même jour, qui est en outre la veille de la Saint-Jean-Baptiste, la fête nationale des Québécois.

« C'est choquant pour la plupart des Québécois, car il y a une symbolique. À la veille de la fête nationale du Québec, on veut demander à la Cour suprême de dire probablement que les Québécois n'ont pas le droit de décider de leur avenir. Cela m'apparaît tout à fait incorrect », a déclaré le chef bloquiste Michel Gauthier.

M. Gauthier a tenu à réitérer que seuls les Québécois pouvaient décider de leur avenir, quel que soit le jugement soumis par la Cour suprême, qui sera vraisemblablement rendu après les prochaines élections fédérales.

L'annonce de cette date intervient quelques heures après que les souverainistes eurent obtenu la démission du lieutenant-gouverneur du Québec Jean-Louis Roux, nommé en

août par le premier ministre Jean Chrétien.

La nomination du comédien, qui a été contraint de démissionner après avoir avoué ses frasques à caractère raciste commis durant sa jeunesse, avait été perçue comme de la provocation par le gouvernement Bouchard, qui n'avait d'ailleurs pas été consulté.

Hier, M. Chrétien a minimisé l'importance de cette date en disant d'abord qu'il n'était pas au courant et en accusant les journalistes de voir des « problèmes politiques » là où il n'y en avait pas.

« Je ne le savais pas. La date a été choisie par les avocats. Ce n'est pas un problème politique. Pour vous, c'est toujours un problème politique », s'est-il borné à dire.

De son côté, le ministre Allan Rock a expliqué le choix du 23 juin 1997 en soutenant que c'était la seule date qui s'offrait au gouvernement.

Il a indiqué que la Cour suprême du Canada ne siège que deux semaines par mois. Compte tenu que le plus haut tribunal entend une cause touchant les droits des autochtones de la Colombie-Britannique, le 16 juin, Ottawa n'avait d'autre choix que plaider sa cause la semaine suivante, a-t-il soumis.

« C'est la seule semaine disponible. J'espère que les gens n'en feront pas un gros plat. Je comprends que cela coïncide avec la mort de Meech, mais j'espère que les gens se rappelleront qu'il s'agit d'une question juridique soulevée par le gouvernement du Québec lui-même », a-t-il déclaré.

Le ministre de la Justice, qui pourrait plaider lui-même la cause d'Ottawa, a indiqué qu'il avait besoin des prochains mois d'ici à juin afin de bien préparer la cause.

Il a aussi réitéré son invitation au gouvernement québécois de venir défendre son option devant le plus haut tribunal du pays.

Le Québec a déjà opposé une fin de non-recevoir à cette offre. Le ministre de la Justice a d'ailleurs confirmé que les autres provinces n'ont pas l'intention non plus de s'immiscer dans cet épineux dossier.

La date tombe le jour du septième anniversaire de l'échec de Meech

GREFFES PULMONAIRES

Rochon en a marre

Les interventions auront lieu à Québec et le ministre demande aux spécialistes d'écraser

VINCENT MARISSAL
Le Soleil

QUÉBEC — Que ça leur plaise ou non, les médecins de l'hôpital Notre-Dame devront se faire une raison: les greffes de poumons se feront bel et bien à Québec, a répété le ministre Rochon, qui demande du même souffle aux spécialistes de mettre fin à leur guerre de clocher.

Visiblement, le ministre de la Santé et des Services sociaux en marre d'entendre parler du transfert du programme de greffes de Montréal vers Québec.

« Il ne s'agit pas d'une compétition entre établissements pour avoir plus de clients, je dit à tout le monde d'arrêter de faire tout un plat avec ça », a lancé Jean Rochon dans un bref entretien au SOLEIL.



Jean Rochon

Le ministre réagissait ainsi à un article publié hier matin dans un quotidien montréalais selon lequel les médecins spécialistes de l'hôpital Notre-Dame feront systématiquement obstruction au transfert des patients à l'hôpital

Si ce n'est pas mal parti, il reste que les mentalités ne facilitent pas la mise en place du nouveau programme à Québec, admet le ministre.

« Il y a encore des relents de compétition entre les établissements, dit-il. Quand on regarde au-dessus de la forêt, c'est plus beau que quand on garde le nez collé sur les arbres. »

La décision est prise, affirme le ministre. Tous les patients inscrits sur la liste de transplantation après le 15 janvier 1997 seront opérés à l'hôpital Laval, à moins que leur état clinique rende tout transfert périlleux.

En attendant, Notre-Dame ne cessera pas ses greffes du jour au lendemain puisque 10 ou 12 patients déjà inscrits au programme devront être opérés à Montréal. Cela peut facilement représenter deux ans pour l'hôpital Notre-Dame, estime le ministre.

Laval. « Le dossier n'est pas mal parti du tout, c'est normal que ça prenne l'allure de négociations pendant que l'on réorganise le programme », rétorque M. Rochon, ajoutant qu'il veut d'abord voir le rapport qu'il a commandé sur la question.